

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des étrangers. — Le respect de l'uniforme. — Le Colonel-divisionnaire R. Geilinger. — Promotions. — Société suisse des officiers.

Nous avons notre question des *uitlanders*, heureusement moins grave et se présentant dans d'autres conditions qu'au Transvaal, mais de nature à émouvoir suffisamment notre opinion publique pour n'être plus perdue de vue jusqu'à solution favorable. L'invasion étrangère prend en Suisse des proportions croissantes ; invasion toute pacifique, même honorable pour nous, car elle est la preuve que les institutions de la Suisse, le caractère de son hospitalité et ses conditions de vie sont appréciées, mais non exemptes de péril. Elle risque, en effet, de fausser ce qui fait notre raison d'être. Un peuple ne vaut que par la personnalité qu'il dégage : là est la condition de son utilité, partant de son existence, dans la société des nations ; tout ce qui tend à la supprimer tend à le faire disparaître. Quand donc nous parlons, en Suisse, du péril étranger, il ne s'attache à cette idée aucun sentiment d'hostilité contre l'étranger, mais le seul désir de conserver ce qui nous distingue de lui, et nous permet d'apporter notre contribution au développement de l'humanité. L'idéal de celle-ci ne doit point être de réaliser la prophétie du poète :

Et le monde rasé, sans barbe ni cheveux
Comme un grand potiron roulera dans les cieux.

Le but est donc non l'antagonisme contre l'étranger, mais l'assimilation des résidents étrangers, et non une assimilation de forme seulement, bornée aux apparences légales, mais réelle, gagnant l'étranger aux aspirations de la Suisse, à nos buts politiques et sociaux, à notre légitime orgueil d'être.

On se rappelle que l'été passé, à Berne, le lieutenant-colonel Et. Borel, de Genève, a attiré l'attention de la Société suisse des officiers sur cet objet. Il l'a développé récemment devant la sous-section lausannoise à la grande satisfaction de ses auditeurs.

Il a débuté par un heureux rappel historique. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'étranger exerce une action plus ou moins influente sur la Suisse ; elle a débuté le jour où nos soldats ont embrassé le service étranger et où le régime des capitulations a fait de ces enrôlements des clauses de droit international. Ce fut, à plusieurs égards, une période de gloire, suivie de la déchéance, lorsque affaiblie et divisée la Suisse de 1798 puis celle de 1803

et de 1815 dut se soumettre au protectorat de la France d'abord, des puissances alliées ensuite. Mais glorieuse pour nos armes ou néfaste pour notre indépendance, l'influence étrangère, de nature essentiellement politique, n'entama pas l'essence même de notre nationalité ; le vieux fond de rusticité helvétique lui résista.

Dès lors, à la période troublée des excitations révolutionnaires et de leur réaction, succédèrent cinquante années de paix, de fécond travail et de prospérité grandissante. Nos rapports commerciaux avec l'étranger, chaque jour plus étroits, y ont contribué, et l'immigration étrangère également. Mais celle-ci prend actuellement un développement tel qu'on est en droit de se demander si cet élément de prospérité-là, qui n'est d'ailleurs pas sans contre-partie même au point de vue économique, ne devient pas un danger, et si la paix du XX^e siècle ne risque pas de porter à notre nationalité les atteintes que les guerres des XVI^e et XVII^e, les agitations du XVIII^e, n'ont pas réussi à lui porter.

Le remède, ou plutôt la précaution, c'est l'assimilation ; mais nous y prêtons peu, nous sommes de médiocres assimilateurs et nous devons commencer par nous réformer nous-mêmes si nous voulons réformer les autres. Cette réforme doit être législative, assurément, mais plus encore morale.

Au point de vue législatif, les jeunes étrangers n'ont pas toujours intérêt à demander la naturalisation suisse. Nos lois leur opposent maints obstacles : dans certains cantons, par exemple, l'acquisition parfois coûteuse d'une bourgeoisie, ailleurs des conditions d'impôts plus lourdes pour le national que pour l'étranger, etc., etc. Il y a là tout un ensemble de questions complexes à élucider.

Et puis, l'assimilation morale doit précéder la naturalisation, difficulté plus grande encore, que seule pourra vaincre, estime le lieutenant-colonel Borel, une éducation patriotique et civique plus intense des jeunes gens, fortifiant le milieu suisse dans lequel vivent les jeunes étrangers. Et il cite ce qu'écrivait il y a peu de temps M. de Montenach dans la *Voile latine* :

« Il est grand temps de nous reprendre, d'exalter tout ce qu'il y a de suisse en nous, de rechercher toute nos affinités ancestrales. Nous n'avons pas plusieurs moyens de redevenir ce que nous devons être, mais un seul qui est de nous attacher par une passion plus vive et plus éclairée à nos petites patries cantonales, embrassant de notre affection moins les drapeaux, les symboles, l'enveloppe des choses que ces choses elles-mêmes dans leurs profondeurs intimes.

Pour émerger de la multitude anonyme qui nous envahit, excitons-nous à être plus Vaudois, plus Neuchâtelois, plus Fribourgeois, plus Bernois dans nos actes coutumiers, dans nos habitudes, nos fêtes, notre littérature, dans notre vie tout entière, et plus loin.

Etant données les races qui se partagent nos populations, les trois langues

qu'elles parlent, mettons en jeu toutes les forces capables de contre-balancer les aspirations centripètes intellectuelles et sociales, qui nous attirent vers la France, vers l'Allemagne, vers l'Italie. Notre équilibre national est dû à la combinaison d'éléments tous essentiels, aucun d'eux ne saurait être impunément sacrifié. Avant donc de nous tourner vers les étrangers et de leur ouvrir en masse les portes de la maison, restaurons cette maison elle-même et assurons-lui à nouveau ce qui faisait sa solidité et sa grandeur ».

Cette restauration, le lieutenant-colonel Borel la demande à la famille et à l'école, cette dernière pouvant beaucoup pour favoriser la tâche de la première. Instruction patriotique secondant l'éducation nationale et civique et pour obtenir cette instruction, accorder plus d'importance non seulement à la connaissance de nos institutions nationales, mais à l'histoire suisse et à l'histoire cantonale.

Comme moyens pratiques, le lieutenant-colonel Et. Borel préconise des courses aux lieux historiques, l'ornement des salles d'écoles à l'aide de tableaux rappelant les grands événements nationaux, la distribution d'images du même genre, avec un court texte, et si cette distribution est faite, par exemple, à l'occasion d'une date anniversaire, l'accompagner d'un exposé de l'événement au cours d'une leçon ou d'une petite cérémonie organisée ad hoc, y ajouter des projections lumineuses, toujours goûtées des enfants et même des parents.

Tout cela existe, dira-t-on. Oui, mais jusqu'à quel point cet enseignement est-il poussé ? N'écoute-t-on pas trop souvent ce côté de l'enseignement au bénéfice de branches considérées comme plus importantes, parce qu'elles ont plus directement en vue les intérêts matériels de l'élève ? C'est la tendance du jour partout en Suisse, et c'est contre elle qu'il faudrait chercher à réagir en reconnaissant également l'importance des disciplines plus éducatives et qui ornent le cœur en même temps que l'esprit. Les jeunes Suisses seront mis ainsi mieux à même de remplir leurs obligations de citoyens. Rappelons la juste affirmation du colonel Frey dans son discours de 1906 à la Société suisse d'utilité publique : « Préparer les jeunes Suisses aux devoirs de la vie civile, c'est faire en eux l'éducation du patriotisme ».

Et la famille doit préparer la voie à l'école. C'est dire que l'éducation patriotique des filles doit marcher de pair avec celle des garçons, car c'est elles qui, mères plus tard, exerceront sur la formation du caractère des enfants la première influence et souvent l'influence prédominante.

Enfin, au sortir de l'école primaire, les écoles complémentaires et professionnelles peuvent continuer la tâche, et les associations de citoyens aussi qui se proposent l'éducation civique de la jeunesse ; telle à Genève, l'association *Patria* dont la création a été provoquée par notre camarade le lieutenant-colonel Viollier, et que préside actuellement avec dévouement M. Georges Werner, substitut du procureur général. De telles associations

peuvent contribuer puissamment à la culture du patriotisme et du civisme par les encouragements de tout genre qu'elles s'appliquent à provoquer. Encourager, par exemple, les jeunes gens à s'instruire de tant d'ouvrages, de tant de lectures de nos auteurs suisses, — et nous n'en manquons pas dont l'œuvre est intéressante, — au lieu de rechercher toute une kyrielle de publications exotiques, dites populaires, romans de sac et de corde plus ou moins moraux. Que ne mettons-nous plutôt à la disposition de ces jeunes lecteurs, à des prix modiques, les ouvrages de nos écrivains romands ou suisses allemands ? Que de contes charmants, que de jolies nouvelles nos écrivains vaudois, neuchâtelois, genevois n'ont-ils pas produits ? Et chez nos confédérés allemands, quelle ample moisson littéraire ne pouvons-nous pas récolter ? Puisque nous sommes un peuple de races différentes, ce peuple ne gagnerait-il pas en cohésion et en solidarité par cette communauté de lecture ?

En terminant, le lieutenant-colonel Borel reprend la conclusion de M. Albert Bonnard, à la première conférence de Genève-Suisse en 1910 :

« Sachons rester nous-mêmes. Ne nous inclinons ni devant la force, ni devant la richesse, ni devant certaines façons brillantes de l'étranger. N'adoptons ses méthodes, ses idées, ses mœurs, ni par mode, ni par bon ton, ni même par mauvais ton. Ne semons pas nos discussions de griefs et de clichés sans emploi chez nous. Ainsi et non pas en abdiquant ce qui fait notre raison d'être, nous amènerons les étrangers qui viennent chez nous en foule à penser comme des Suisses. Mais pour amener à lui, pour imprégner de sa pensée ceux qui lui apportent du dehors le concours de leur industrie et de leur intelligence, il faut que le Suisse soit suisse, qu'il soit fier de l'être et qu'il le dise ».

*
*
*

Tel a été, très résumé, l'exposé du lieutenant-colonel Borel. Comme à Berne, où l'auteur n'avait fait qu'esquisser sa proposition, il a été l'objet de la plus sympathique attention de son auditoire. Il n'en pouvait être autrement. Les officiers ont charge d'âmes et le savent. Il leur appartient de continuer ce que la famille et l'école ont commencé. Ils reçoivent sous leur autorité et sous leur responsabilité morale le jeune homme au moment où il est en passe de devenir homme fait, et où il accomplit le premier et le plus important de ses devoirs civiques auxquels parents et maîtres se sont efforcés de le préparer et doit apprendre, à leur exemple, le devoir militaire, tout de dévouement, d'abnégation, de sacrifice de soi-même. Leur mission est de mettre le sceau à l'éducation patriotique des jeunes hommes.

Cette mission est haute, très lourde de responsabilité, mais s'ils y apportent leur cœur elle leur sera facile. Le plus souvent, la recrue arrive à la caserne pleine de bonne volonté, fière de l'uniforme, prête à l'enthousiasme pour cette vie militaire dont les fatigues peuvent être si saines et la camaraderie si riche de fraternelle solidarité. Les esprits sont donc bien disposés

pour recevoir leur enseignement et ils le donneront dans le milieu le mieux fait pour le rendre profitable. A eux d'user de conditions aussi favorables en le préparant avec soin.

Se préparer est essentiel, en effet. Si nos officiers font leur examen de conscience et y ajoutent un examen scolaire où ils seront leur propre expert, ils se rendront très vite compte qu'ils souffrent, comme leurs futures recrues, de la lacune signalée par le lieutenant-colonel Borel ; ils ignorent à peu près tout de l'histoire nationale, soit qu'elle leur ait été peu enseignée à l'école, soit qu'elle leur ait été mal enseignée. Et plus haut dans l'échelle de l'enseignement seront les établissements d'instruction qu'ils auront fréquentés moins sera leur connaissance du passé de la Suisse. S'ils ont fait des études universitaires, il y a beaucoup à parier qu'ils soient ignorants comme des carpes de ce qu'est leur histoire et leur pays. Et pourtant, c'est dans une large proportion les milieux dits intellectuels qui fournissent le cadre d'officiers.

C'est assez dire combien il importe que dans ce domaine aussi, celui de l'étude de l'histoire nationale, l'officier donne l'exemple. Pour préparer leurs soldats aux terribles efforts de la guerre, cette étude leur sera non moins utile, elle leur sera souvent de plus grande ressource que celle des règlements. La technique la plus consommée est sans effet où le cœur ne bat pas.

* * *

Un signe des temps très réjouissant est le progrès que l'on constate dans le respect de l'uniforme. Cette réflexion nous est inspirée par le spectacle que nous a offert récemment une soirée d'une section de la Société fédérale de sous-officiers. C'est la section de Lausanne, pour ne pas la nommer ; mais l'esprit est le même dans tout nos groupements de sous-officiers.

Cette section avait organisé une soirée-bal à l'occasion de la distribution des primes et prix à ses meilleurs tireurs des exercices du tir militaire obligatoire et du tir libre de société. Après cette première cérémonie, on assista à un défilé très complet de projections lumineuses montrant les diverses étapes de la construction de ponts de bateaux et de ponts de sapeurs, ainsi que divers autres travaux du génie, le tout commenté par un sergent-major de l'arme ; puis des assauts au fleuret, à l'épée de combat et au sabre ; quelques scènes militaires tirées du sergent Bataillard, de Vallotton, enfin souper facultatif et bal.

Pour cette soirée, les sous-officiers avaient demandé au Département militaire cantonal l'autorisation du port de l'uniforme. Le Département avait hésité ; il craignait des abus sans doute, et avait invoqué la nature non exclusivement militaire du programme. Puis, sur de nouvelles instances, il avait cédé.

Certes, il y a quelque vingt ans encore, peut-être moins, l'expérience eût

justifié les craintes; le moment était encore trop proche où l'uniforme était « l'habit du scandale ». Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, au moins dans nos milieux de sous-officiers. On y a très net le sentiment de l'exemple à donner, et de ce que l'on doit à ses insignes. L'uniforme oblige, et l'on peut même dire qu'il contribue maintenant à la bonne tenue d'une soirée comme celle à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister. Cette tenue a été de la plus irréprochable correction jusqu'à la fin, et nous avons eu l'impression qu'à ce respect de soi-même, encouragé par la fierté de l'uniforme, notre armée ne peut que gagner en solidité morale.

* * *

Les journaux ont annoncé la mort du colonel-divisionnaire Rudolf Geilinger, à Winterthur, survenue le 23 janvier. C'est une figure originale qui disparaît et un homme foncièrement bienveillant. Encore qu'il se soit adonné avec beaucoup d'ardeur à la carrière militaire et qu'il y ait atteint les grades les plus élevés, son talent le portait davantage vers les études politiques et administratives. A ce point de vue, il a rendu de grands services, particulièrement à sa ville natale, Winterthur, dont il fut le président le plus actif, le plus dévoué, et aux intérêts de laquelle il porta constamment les soins les plus attentifs.

Il a du reste exercé de très nombreux commandements, et, dans la Suisse romande comme dans la Suisse allemande, il a eu sous ses ordres une fraction importante des officiers de notre armée. Né en 1848, il prit ses grades dans l'infanterie et dans l'état-major général et reçut en 1893 son brevet de colonel avec le commandement de la 16^e brigade d'infanterie. En 1896, il passa à la 12^e, puis, en 1898, à la tête des fortifications de St-Maurice où il succéda au colonel S. Coutau. L'année suivante, aux manœuvres du 1^{er} corps d'armée, remplaçant le colonel-divisionnaire de la Rive malade, il exerça, ad interim, le commandement de la 1^{re} division. Enfin, promu colonel-divisionnaire au mois de décembre 1902, il exerça jusqu'à fin 1909 les fonctions de commandant des fortifications du St-Gothard.

Petit, maigre, sec, il était un intrépide coureur de montagne. A 60 ans encore, il escaladait avec une inlassable persévérance les sommets du Gothard, fatiguant à le suivre maint officier plus jeune mais moins ingambe. Pour la résistance à la fatigue, il fut un bel exemple qu'il n'est malheureusement pas donné à chacun de suivre à un pareil degré. Il fut un exemple aussi de bienveillance et de gaîté de caractère.

Sa mort réduit à 20 le nombre des colonels-divisionnaires qui figurent à l'annuaire des officiers.

* * *

Les dernières promotions d'officiers supérieurs avaient rendu vacants, dans le 1^{er} corps d'armée, les commandements des bataillons 6, 8 et 1 de

carabiniers. Viennent d'être désignés à ces commandements : bataillon 6, le capitaine H. Fonjallaz, à Cully, avec promotion au grade de major ; bataillon 8, le major L. Grenier, à Lausanne : bataillon 1 de carabiniers, le major R. de Blonay, à Berne.

Le capitaine R. Bujard, à Vevey, est promu au grade de major.

*
* *
*

La section fribourgeoise des officiers a constitué comme suit le Comité central de la Société suisse des officiers pendant la période triennale 1911 à 1913 : Président, colonel Max de Diesbach ; vice-président, major Eug. Vicarino ; rapporteur, lieutenant-colonel Honoré von der Weid ; secrétaire, capitaine d'infanterie Raoul de Diesbach ; caissier, lieutenant d'administration H. Reber.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil sur 1910. — Les manœuvres d'infanterie en 1911. — Diminution des corps de musique. — La nouvelle loi quinquennale (1911-1915) sur l'armée.

En 1910 l'armée s'est normalement développée. On peut signaler comme fait spécialement important l'introduction définitive du nouvel uniforme. Cette question, on le sait, a fait l'objet d'études très prolongées, et ce n'est qu'en février de l'année dernière que les autorités supérieures arrêtaient enfin les dispositions concernant le nouvel uniforme. Cet événement est plus qu'une simple réforme extérieure et purement formelle. Sans doute, bien des années s'écouleront avant que les stocks considérables des uniformes à l'ancienne ordonnance soient épuisés. Mais il n'en est pas moins vrai que, dès maintenant, nous devons nous faire à l'idée de voir disparaître nos uniformes historiques aux belles couleurs ; et cette idée ne nous ravit pas. Nous ne pouvons pas, comme l'Angleterre, nous offrir le luxe d'un double uniforme, celui de paix et celui de guerre. Aussi a-t-on tenu compte, dans la mesure du possible, de l'attachement général à nos uniformes traditionnels.

On a, par exemple, conservé le casque qui, en campagne, sera recouvert de la coiffe grise ; la forme des uniformes de hussards et de uhlans est également restée la même, ainsi que les parements de la tunique ; mais ceux-ci seront tous en couleur foncée. Sans doute, nous l'avons déjà relevé à plusieurs reprises, les avantages du nouvel uniforme sont très réels pour tout ce qui concerne le côté pratique de son entretien ainsi que pour sa faible

visibilité. Mais il ne faut pas se dissimuler les inconvénients sérieux qu'il entraîne. Autrefois on pouvait encore facilement reconnaître, même à d'assez grandes distances, quelles étaient les troupes en mouvement ou au combat. Actuellement, en présence des fronts énormes qu'on occupe avec nos grands effectifs modernes, il sera souvent extrêmement difficile, comme ce fut d'ailleurs déjà le cas en 1870, de distinguer à laquelle des armées en présence appartiennent les troupes qu'on observe à une certaine distance. Mais, si par surcroît, l'ennemi revêt aussi l'uniforme gris, on se représente sans peine quelle sera la tâche des patrouilles; on va au devant des surprises les plus désagréables. Les patrouilles de cavalerie ne pourront savoir si elles ont affaire à des troupes ennemies qu'en s'en rapprochant à une distance si petite que l'exécution de leur tâche en sera compromise.

La responsabilité de l'attaque en sera encore augmentée. Qu'on se représente les combats du 16 août 1870 à Vionville: avec des uniformes semblables des deux côtés, il aurait été impossible, pour les combattants, de se rendre compte si un régiment de cavalerie survenant soudain appartenait à l'adversaire ou non. Dans les grands combats d'infanterie il arrivera aussi souvent qu'on ignorera qui on a devant soit; ce sera encore pis par l'obscurité, le brouillard ou même la brume.

Ces quelques réflexions suffisent à démontrer les inconvénients de la nouvelle tenue. Il est hors de doute que c'est pour ces raisons-là que les Français ont toujours retardé le choix de leur nouvel uniforme, attendant surtout de voir quel serait le nôtre. Pour les dirigeables et les aéroplanes, la tâche va devenir également plus difficile.

* * *

Malgré les apparences, l'aérostation militaire n'a pas été laissée à l'arrière plan. Nous savons qu'en cas de guerre elle serait déjà en état de nous rendre des services. Seulement, nous ne nous sommes pas emballés et nous avons eu raison. Pour les aéroplanes nous paraissions être en retard sur la France, et en Allemagne même il ne manque pas de voix pour critiquer notre prétendue inaction. Là encore nous avons fait, en 1910, plus de travail qu'il n'y paraît, mais avec plus de modestie et moins de « tam-tam » que d'autres! Et réellement on ne peut pas prétendre qu'en leur état actuel les aéroplanes militaires français puissent être de réels auxiliaires en cas de guerre; leur fonctionnement est encore beaucoup trop dépendant des conditions atmosphériques pour qu'on puisse compter sur eux.

Il faut donc protester avec énergie contre la tendance de ceux qui, se laissant entraîner par ces succès apparents, songent déjà à réduire nos effectifs de cavalerie pour consacrer plus d'argent à la flotte aérienne. Le feldmaréchal comte Haeseler, qui est un des seuls survivants connaissant à fond la guerre de 1870 pour y avoir participé en occupant un commande-

ment, n'a cessé de répéter que cette théorie est néfaste et qu'il faut se défier de surfaire la valeur des moyens de guerre techniques; seule la cavalerie est capable d'exécuter des reconnaissances par tous les temps et dans tous les terrains.

Mentionnons encore l'adoption de l'instruction pour le combat contre les places fortifiées. Nous en avons déjà parlé dans l'une de nos dernières chroniques. Rappelons seulement que cette instruction répond à un réel besoin de la tactique moderne; les forteresses joueront un rôle de plus en plus considérable dans les guerres futures. Jusqu'à maintenant les exercices autour des places fortes n'ont été que très modestes. Sans doute les pionniers et l'artillerie de forteresse étaient très au courant de leur tâche, mais l'infanterie ne connaissait guère la sienne, malgré l'importance considérable de son rôle dans ce genre de combat, puisque après avoir coopéré activement à l'action, c'est elle qui finalement donne l'assaut. Le grand mérite de la nouvelle instruction réside surtout dans le fait qu'elle a coordonné les premiers pas qui doivent régler la collaboration de toutes les armes.

*
*
*

Les manœuvres impériales de cette année, auxquelles participeront la garde et les 3^e et 9^e corps, auront lieu sur les deux rives de l'Oder entre Stettin et Schroedt. Le terrain est assez accidenté et fournira à la cavalerie et aux troupes techniques l'occasion de déployer une grande activité et les mettra fréquemment en face de tâches difficiles. Sans doute les combats intéressants ne manqueront-ils pas, car il est très probable que l'un ou l'autre des deux adversaires tentera le passage du fleuve. Le quartier général de l'empereur s'établira vraisemblablement à Stettin, comme lors des dernières manœuvres de Poméranie. Quant au fonctionnement des grandes unités, brigades, divisions et corps d'armée, il n'est pas encore arrêté. La situation de guerre sera également arrêtée plus tard. Notons qu'on a décidé de lever, parmi les réservistes de l'infanterie, un nombre d'hommes tel que les bataillons compteront 720 sous-officiers et soldats, soit les trois quarts de l'effectif de guerre. Cette circonstance augmente encore pour l'infanterie l'intérêt des prochaines manœuvres. Les régiments d'infanterie à deux bataillons en recevront un troisième qui ne sera composé que de réservistes, lesquels entreront au service 15 jours avant le début des manœuvres. On formera en outre des divisions de cavalerie indépendantes qui seront rattachées aux corps d'armée. Par contre, on ne sait pas encore si l'on adjoindra une troisième division d'infanterie aux corps qui n'en possèdent que deux, de façon à obtenir le fractionnement ternaire prévu pour les effectifs de guerre. Les divisions indépendantes de cavalerie disposeront en outre de subdivisions de mitrailleurs à cheval, de pionniers, de télégraphe sans fils, du train, etc. En outre, l'artillerie lourde de l'armée de campagne, les diri-

geables, la télégraphie sans fil et les automobiles trouveront un large emploi au cours des prochaines manœuvres.

L'escadre de haute mer participera aussi à ces manœuvres vraisemblablement dans le secteur qui va de la côte sud orientale du Schleswig Holstein à la côte mecklembourgeoise. Les opérations auront pour centre le golfe de Lübeck et l'île de Rügen.

Les grandes revues impériales auront lieu séparément pour chaque corps. On m'assure que celle du neuvième se fera près de Lübeck et celle du corps poméranien près de Stettin. Il est aussi question que le corps de débarquement de l'escadre de haute mer défile devant l'empereur.

On prévoit l'emploi pour les prochaines manœuvres d'une automobile blindée ; forte de 45 chevaux, sur châssis Mercedes, de dimensions restreintes. Cette automobile est munie d'une mitrailleuse placée à l'arrière ; il y a place pour 6 à 8 servants sur la voiture qui peut fournir une distance de 60 à 80 kilomètres à l'heure, malgré son poids, et est munie de tout le matériel nécessaire pour transporter une forte provision de munitions.

* * *

Le nouveau budget de l'armée prévoit la diminution des corps de musique ; il prévoit pour cette année la suppression de 1000 musiciens ; ce chiffre représente, dit-on, le « superflu qu'on peut enlever aux musiques sans compromettre l'exécution de leur mission strictement militaire ». Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} octobre 1911. Les cinq anciens régiments d'infanterie de la garde n'auront plus que 36 musiciens au lieu de 47 ; pour les autres régiments de la garde et de la ligne, la diminution s'opérera dans les mêmes proportions. Les chasseurs et les pionniers auront 20 clairons, et les régiments d'artillerie à pied 24 musiciens. Signalons, pour terminer, la création de la musique du 3^e régiment des chemins de fer à Hanau.

* * *

Dans notre chronique de décembre 1910, nous avons parlé du budget de 1911. Mais depuis, la loi dite du quinquennat 1911-1915 a paru ; elle ne manquera pas de provoquer de longs débats au Reichstag, et il nous paraît intéressant d'en indiquer les dispositions essentielles. Il faut d'abord résumer.

§ 1. A partir du 1^{er} avril 1911 les effectifs de paix de l'armée allemande seront progressivement augmentés de telle sorte qu'au cours de l'année 1915 ces effectifs aient atteint le chiffre de 515 321 soldats et appointés, cet effectif devant subsister jusqu'au 31 mars 1916.

§ 2. Le nombre des unités doit être augmenté pour être mis en coordination avec les augmentations prévues sous § 1. Au cours de 1915 les unités devront atteindre les chiffres suivants : 634 bataillons d'infanterie, 510 escadrons de cavalerie, 592 batteries d'artillerie de campagne, 49 bataillons

d'artillerie à pied, 29 bataillons de pionniers, 17 bataillons des troupes de communications et 23 bataillons du train.

§ 3. Les augmentations annuelles seront réglées par le budget annuel mais en prenant pour base du calcul les chiffres indiqués par l'art. 1 de la présente loi.

Il s'agit donc bien d'un nouveau « quinquennat » ; il était devenu d'ailleurs indispensable.

On peut affirmer en effet que le développement normal de l'armée n'est possible que s'il repose sur des bases sûres et il est bon que ces bases mêmes soient soustraites aux influences et aux aléas des décisions parlementaires. Pour une œuvre aussi considérable que celle de notre puissance militaire, il est indispensable d'avoir un plan d'ensemble auquel on se tienne et qui ne soit pas chaque année, à nouveau, discuté, critiqué ou modifié. C'est le seul moyen de posséder une organisation solide, ayant l'unité indispensable. Agir autrement serait compromettre l'œuvre tout entière et l'histoire de notre organisation militaire ne manque pas d'exemples qui pourraient venir confirmer cette affirmation.

En 1915 donc, nos effectifs doivent atteindre un total de 515 321 soldats et appointés ; en partant des mêmes données pour l'augmentation des sous-officiers, on atteindra cette année-là un chiffre de 85 900 sous-officiers, ce qui fera au total un effectif de 601 200 hommes sans compter les officiers. Il est intéressant maintenant de rechercher dans quel rapport proportionnel ce chiffre se trouve en regard du chiffre total de la population prévu pour 1915.

Ce sera un moyen de calculer les « charges du pays » pour le passé, le présent et l'avenir.

En 1905 l'ensemble du pays sans compter les contrées sous protectorat allemand comptait 60 641 278 habitants. L'augmentation depuis 1900 avait été de 7,38 %. J'admets à dessein que, dès lors, la progression aurait été un peu plus faible et même que, dorénavant, elle ira constamment en diminuant ; il n'en reste pas moins que nous avons actuellement 65 millions d'habitants et que nous en aurons 70 millions environ en 1915. Or à cette époque-là, l'ensemble des sous-officiers et soldats de l'armée allemande ne représentera que le 0,86 % de la population totale ; actuellement cette proportion est de 0,91 %, mais en 1793, à l'époque du grand essor national, elle était de 0,98 %.

Peut-on, en présence de ces chiffres, parler réellement d'une augmentation, ou mieux d'un renforcement de l'armée ? Les cadres seront agrandis de telle sorte que pendant les 5 années qui vont venir l'armée recevra 10875 hommes de plus. Sans doute ce contingent constituerait pour un petit Etat neutre comme la Suisse ou la Belgique une sensible aggravation des charges militaires, mais pour l'empire allemand ! On voit ici clair

comme le jour que tout est relatif : l'armée doit être proportionnée au pays qu'elle protège, comme les anciennes armures étaient faites à la taille des combattants. L'étendue d'un pays, sa situation politique, ses richesses naturelles, son commerce et son industrie déterminent la direction de son activité ; mais la richesse en capitaux et en hommes est la condition essentielle de sa réalisation pratique. Si l'armement de l'Allemagne était réellement proportionné à ses besoins, il pèserait d'un poids trop lourd sur le pays.

Le § 2 du projet indique quelles seront les nouvelles formations de l'armée : pour l'infanterie un seul bataillon. Il est vrai d'autre part que les 107 compagnies de mitrailleurs, dont une partie a déjà été constituée à titre d'essai, devront être définitivement introduites ; seulement les officiers et les hommes nécessaires à la constitution de ces compagnies devront être pris dans les bataillons d'infanterie. On prévoit en outre la transformation de 5 « subdivisions » de mitrailleuses déjà existantes en autant de compagnies de mitrailleuses.

Il n'y aura aucune augmentation dans la cavalerie.

L'artillerie de campagne aura 18 batteries attelées de plus ; en outre des 219 batteries à effectif réduit (4 pièces attelées) 22 seront portées à l'effectif moyen (6 pièces attelées) et 3 à l'effectif fort (2 voitures à munitions attelées) ; en outre 3 batteries à effectif moyen seront portées à l'effectif fort.

Dans l'artillerie à pied il y aura 9 bataillons nouveaux ; mais plusieurs n'auront que 3 compagnies et même quelques-uns des bataillons actuels à 4 compagnies seront-ils ramenés à 3. — On prévoit pour l'artillerie lourde de l'armée de campagne des subdivisions attelées ; les motifs du projet estiment d'ailleurs que les hommes nécessaires à la formation de ces nouvelles unités doivent être pris dans les unités existantes.

Il n'y aura qu'une nouvelle compagnie de pionniers.

L'inspectorat des troupes de communications est élevé au rang d'inspectorat général des transports. On créera en outre un nouveau bataillon de chemin de fer et un nouveau bataillon des télégraphes. Les automobilistes et les aéronautes militaires sont réunis sous un même inspectorat ; on créera 2 bataillons d'aérostiers et 1 bataillon d'automobilistes.

Dans le train, on institue 8 « commandeurs du train » (commandants de régiment) et prévoit la création de 18 compagnies nouvelles.

On peut affirmer que les propositions du projet de loi constituent le strict minimum de ce qui doit être fait. Et nous nous demandons même si réellement notre misère financière est telle qu'on ait été obligé de limiter si étroitement notre développement militaire.

Il nous reste à entrer brièvement dans le détail de notre nouvelle loi quinquennale.

Les difficultés énormes que comporte le ravitaillement des immenses

armées modernes a naturellement conduit à une complète réorganisation du train. Actuellement chaque corps d'armée possède un bataillon du train à 3 compagnies. C'est beaucoup trop peu pour suffire aux besoins de la mobilisation moderne. Le train de corps proprement dit comprend 6 colonnes de ravitaillement et 7 colonnes de parc, 12 lazarets de campagne, 2 dépôts de chevaux, le train des pontonniers du corps et 2 colonnes des boulangers de campagne. A tout cela, il faut ajouter le personnel considérable qu'exige la manutention et la surveillance de ces trains, les conducteurs de voitures et des chevaux pour toutes les troupes et même pour les unités de la réserve. On ne peut absolument pas s'imaginer tout ce qu'on exige en campagne d'un seul bataillon du train. Il va sans dire que son effectif actuel est très loin de suffire à toutes ces exigences et l'on est obligé de le renforcer comme on peut par des hommes appartenant à la cavalerie de Landwehr ; mais c'est un médiocre renfort, car ces hommes ont reçu une instruction absolument différente du service qu'ils sont appelés à faire. Les motifs du projet constatent eux-mêmes que le « train doit être de toute nécessité renforcé » ; mais quelques lignes plus loin on lit que « malheureusement la seule augmentation qu'il soit possible de réaliser pour le moment est d'adjoindre une 4^e compagnie à 18 des 23 bataillons existants. Cela me paraît tout à fait insuffisant ; il faudrait au moins 1 régiment du train par corps d'armée (rég. à 2 bat. de 3 comp.), ce qui faciliterait singulièrement la mobilisation. L'augmentation de dépense qui en résulterait ne devrait même pas entrer en ligne de compte en regard de l'importance de cette réforme. Les conditions de la guerre moderne obligent également à modifier la composition de nos troupes de communications dont on devra augmenter les unités. Nous avons encore beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne l'aérostation : il faut que nous maintenions l'avance que nous avons avec nos dirigeables et chercher en même temps à rattraper la France qui a si activement développé ses avions. Sur ce point heureusement le projet de loi est assez satisfaisant.

Toutes les armées étrangères accordent actuellement une importance spéciales aux mitrailleuses d'infanterie ; chez nous plusieurs régiments d'infanterie possèdent déjà des compagnies de mitrailleuses.

Malheureusement les officiers et les hommes qui les composent sont actuellement pris à ces régiments-là ; c'est certainement un inconvénient, d'autant plus sensible que l'instruction tactique de l'infanterie est déjà rendue difficile par le fait des nombreux détachés du corps pour toutes espèces de services spéciaux. Le projet prévoit cependant la création d'au moins une compagnie nouvelle pour chaque brigade d'infanterie. Originellement ces nouvelles unités étaient sensées se recruter pour leur propre compte ; malheureusement ce n'est pas le cas. En Prusse, par exemple, où l'on doit constituer 85 compagnies de mitrailleuses, 83 bataillons d'infanterie verront

diminuer le nombre de leurs officiers et 48 bataillons d'infanterie et de chasseurs verront diminuer leur effectif en hommes parce que ceux-ci et ceux-là seront transférés dans les mitrailleurs. De cette façon on continue hélas, à affaiblir les cadres de l'armée de paix, cependant que le bien-être du pays et sa « richesse en hommes » augmentent considérablement.

Mentionnons afin la transformation de 5 subdivisions de mitrailleuses en autant de compagnies. Cette mesure ne présente pas de réels inconvénients s'il est bien certain, d'autre part, que chaque division de cavalerie disposera d'une subdivision de mitrailleurs et chaque régiment d'infanterie d'une compagnie, comme cela existe déjà dans d'autres pays.

Depuis plus d'un an et demi on insiste de toutes parts sur la nécessité de renforcer notre artillerie de campagne, surtout à cause des progrès réalisés dans cette arme par la France. Dans un délai prochain, chaque corps d'armée français disposera de 30 batteries de campagne, dont « toutes les pièces et même 2 caissons à munitions sont attelés déjà en temps de paix ». Chez nous par contre, dans les $\frac{2}{5}$ de nos batteries, il y a encore une partie des pièces qui ne sont pas attelées ; quant aux caissons autant avouer que nous n'en avons point qui soient attelés ; car les 12 batteries attelées à fort effectif ainsi que les batteries montées attachées à la cavalerie, troupes qui sont concentrées sur les frontières, ne peuvent cependant compter en face des troupes dont dispose la France dans le même but. Par conséquent notre artillerie de campagne devra, en cas de guerre, mobiliser un nombre de chevaux beaucoup plus considérable que l'artillerie française ; c'est un très gros désavantage que reconnaîtront tous les officiers compétents. Quant aux servants, la France en compte 22,5 par pièce contre 19,2 et même 17 chez nous. Il en résulte, qu'à instruction égale, l'artillerie française est supérieure à la nôtre. Le projet de loi constitue certainement un progrès en ce sens qu'il élève 25 batteries de l'effectif réduit à l'effectif moyen et 3 à l'effectif fort. Mais est-ce assez ? et ne pourrait-on pas se décider enfin à atteler toutes les pièces de façon que nos artilleurs ne soient pas obligés de partir en campagne en laissant deux de leurs pièces au hangar et avec le sentiment déprimant qu'ils sont par ce fait déjà en état d'infériorité ? Il faut regretter également la diminution prévue de 1 homme par pièce.

L'artillerie lourde de l'armée de campagne devrait, elle aussi, être complètement attelée, déjà en temps de paix. En cas de guerre on peut affirmer que ce seul point pourrait avoir une importance capitale ; c'est donc une raison impérieuse pour compléter tous les attelages. Aussi le projet prévoit-il l'augmentation numérique des 14 subdivisions attelées existantes et la création de 10 nouvelles subdivisions attelées. Il faut, en outre, absolument augmenter les bataillons de l'artillerie à pied, car cette arme a, elle aussi, et indépendamment de l'artillerie lourde de l'armée de campagne, les tâches les plus importantes à remplir pour tous les combats autour des places

fortes et pour la défense des côtes ; les effectifs actuels ne pourraient suffire à ces tâches ; et la justesse de cette affirmation ressort avec évidence du fait qu'un seul régiment aurait pour mission de garder toute la côte qui s'étend de Pillau à l'embouchure de l'Ems.

Les pionniers ne doivent pas être très glorieux des augmentations qu'on leur accorde. 1 compagnie nouvelle au sud et l'augmentation de l'effectif de 1 compagnie dans le nord ! Et c'est tout. On devrait pourtant se rappeler que leur tâche essentielle c'est de tracer à l'infanterie la voie de la victoire ; cet axiome est vrai aussi bien pour la guerre de campagne que pour la guerre de forteresse.

Quel que soit d'ailleurs le travail auquel ils se livrent, pontage, passage sur les marais, destruction d'obstacles de campagne, d'approche, ou forage de mines, etc., etc. partout et toujours c'est le même but à atteindre : ouvrir les voies à la reine des batailles. Le travail préparatoire du génie décuple la puissance des attaques de l'infanterie. Notre Etat-Major est d'ailleurs absolument persuadé de cette vérité et on peut être assuré que dans nos prochaines guerres nos pionniers ne seront pas employés au transport des blessés ou des prisonniers ou à la protection des colonnes de train, et qu'ils ne resteront pas davantage inactifs à quelques centaines de mètres derrière le champ de bataille. Ils seront toujours et sans exception devant le front de la subdivision d'infanterie à laquelle ils seront attachés. Malheureusement, chaque corps d'armée ne possède qu'un bataillon de pionniers et même celui-ci ne peut-il s'engager en campagne qu'avec 3 compagnies, la 4^e étant gardée pour les divisions de réserve ou d'autres unités ; de cette façon la division d'infanterie ne dispose pas même de 2 compagnies de pionniers ce qui est certainement « trop peu ».

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier).

Revue de l'année. — La réforme de l'armée.

L'armée austro-hongroise vient de traverser, sous l'influence certaine du mouvement annexioniste, une crise de réorganisation matérielle aussi soudaine qu'étonnante. Elle en ressort rajeunie et fortifiée et reprend ainsi dignement son rang parmi les armées des grandes puissances. Un autre résultat non moins important de la crise annexioniste, a été de faire saisir à nouveau la nécessité de terminer la construction de nos organes de défense et cette idée semble se répandre avec toujours plus de force dans toute la population. Nous avons déjà signalé dans le numéro de novembre ¹

¹ Page 912.

combien, lors de la discussion du budget, les représentants de tous les partis avaient insisté sur l'importance vitale qu'il y avait, tant pour l'Etat que pour les différents peuples qui le composent, à posséder une armée prête à entrer en campagne; certains partis avaient même fait rentrer cette question dans leur programme. L'accord fut unanime et dans tous les milieux on conclut à la nécessité de terminer l'édification de nos moyens de défense et de compléter les transformations tant matérielles qu'organiques qui restaient encore en suspens.

Ce rapide progrès de notre armée ne passa pas inaperçu à l'étranger et la considération universelle qui entoure notre organisation militaire se manifesta d'une façon fort visible dans ce fait que beaucoup d'officiers d'autres armées vinrent chez nous dans le but de compléter leur instruction militaire. Ainsi dans la période du 25 juillet au 13 août, un cours d'information pour officiers étrangers a été donné à l'Ecole de tir de Bruck où l'armée turque a fourni le contingent principal. 10 officiers roumains servent dans les différentes armes, des officiers bulgares, chiliens, danois, japonais, hollandais et suédois sont attribués aux différents corps de troupe ou commandés à des écoles spéciales.

Malheureusement, les progrès accomplis dans nos troupes n'ont pu être éprouvés cette année dans le cadre des manœuvres d'armée, diverses maladies contagieuses des chevaux ayant obligé de renoncer aux manœuvres impériales qui se fussent déroulées, sur un théâtre plus grand que l'année précédente, dans la région montagneuse et très boisée des Beskides et des Carpathes.

Le rajeunissement des cadres supérieurs de l'armée a fait, dans cette année 1910, des progrès importants, bien que les améliorations dans les conditions de l'avancement aient encore peu d'effets dans les grades inférieurs. Les années de grades pour les capitaines et les officiers subalternes sont encore très longues, car le grade de major ne s'obtient normalement aujourd'hui qu'après 25 à 30 années de service comme officier.

Cette année 1910 a vu s'opérer aussi des changements considérables dans les commandements supérieurs; deux postes d'inspecteurs d'armée et six commandants de corps ayant été repourvus.

A noter comme autres modifications importantes d'ordre général, le déplacement du commandement du 16^e corps de Zara à Raguse; l'organisation en divisions indépendantes des divisions des 15^e et 16^e corps territorialement disloqués (territoire annexé et Dalmatie), dont la stabilité est assurée par certaines dispositions sur le recrutement, une mutation périodique des bataillons et de leurs officiers et par certaines mesures d'ordre administratif.

L'infanterie souffre toujours de l'insuffisance de ses effectifs, et sauf la répartition nouvelle des sous-officiers, elle n'a bénéficié cette année d'aucune augmentation. Par contre, la landwehr autrichienne a continué à se déve-

lopper : le régiment d'infanterie de landwehr n° 27 a été transformé en un régiment de montagne en même temps qu'on lui incorporait le 2^e bataillon du régiment de landwehr n° 4 (Görz). L'armement tout à fait moderne de l'infanterie de landwehr a été complété en donnant aux subdivisions inférieures, à côté des fourgons existants, des bêtes de somme pour le transport des munitions.

Dans la cavalerie, à part la création d'une division nouvelle, l'organisation n'a pas subi de changement. On projette d'adjoindre des subdivisions de cyclistes aux divisions de cavalerie et de remplacer les patrouilles de télégraphistes par des colonnes de télégraphes.

En outre, les études préliminaires pour le rééquipement de la cavalerie ont été terminées. Les grandes lignes en sont : l'adaptation de la tenue de campagne aux nécessités du champ de bataille (toutefois sans changement de couleurs), commodité et hygiène, diminution de la charge du cheval, augmentation du nombre des cartouches par fusil, simplification de l'équipement et suppression de tous les objets brillants ainsi que des couleurs délicates.

Le réarmement de l'artillerie de campagne a été poursuivi et l'on s'est livré à de très grands tirs et à des essais de marche avec les canons de montagne M. 8 et M. 9, ainsi qu'avec le nouvel obusier de montagne de 10 cm. à recul sur affût. On s'occupe présentement d'introduire ces canons dans la composition des 15^e et 16^e corps.

L'école de tir d'artillerie a été réorganisée en ce sens qu'au lieu et place des subdivisions antérieures nous aurons deux écoles de tirs : l'une pour l'artillerie de campagne et celle de forteresse à Hagueastier (près Vezprim en Hongrie), l'autre pour l'artillerie de montagne dans un lieu que le ministère de la guerre désignera ultérieurement. Les essais de transport de grosse artillerie commencés l'année passée ont été continués et terminés. La *Vedette*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, signale le fait que notre gros mortier de siège de 24 cm., chargé sur une automobile Daimler à 6 cylindres et 100 chevaux, a été transporté à une allure de 15 km. à l'heure, résultat qui fait de ce canon une arme relativement mobile. Une importante modification a été apportée à l'organisation des troupes du train : on a remplacé les trois régiments par six inspectorats du train, avec un champ d'action semblable à celui des inspectorats de pionniers.

Les régiments ont été remplacés par 16 divisions du train dont chacune se compose d'un état-major de division, d'un certain nombre d'escadrons du train, d'un dépôt et des cadres du parc.

La fourniture des chevaux est assurée par la création d'un nouveau dépôt de poulains, le 7^e, à Steiermat. Les armes techniques se sont beaucoup développées. Des subdivisions d'aérostiers de forteresse et de campa-

gne ont été renforcées, et les stations de Wiener-Neustadt et de Fischamend ont donné une grande impulsion à l'aérostation militaire.

Il paraît que l'on va prochainement acquérir trois aéroplanes pour l'armée ; ces appareils doivent remplir les conditions suivantes : exécuter un vol entre deux points déterminés à l'allure moyenne de 70 km. ; pouvoir emporter deux personnes, aviateur et passager, pesant au moins 70 kg. ensemble, plus 70 kg. de surcharge ; l'appareil doit être démontable en une heure afin de pouvoir être chargé sur une automobile ; le montage enfin ne doit pas nécessiter plus de deux heures.

Après un essai de vol aux grandes altitudes et un vol de 6 heures, le ballon dirigeable Lebaudy, fourni par la Société des ballons dirigeables, a définitivement passé aux mains de l'armée, sous la désignation de « dirigeable militaire n° II ».

On vient d'achever tout dernièrement un agrandissement de ce ballon portant sa capacité à 400 m³ afin qu'il puisse être muni des appareils nécessaires à la télégraphie sans fil. Un troisième dirigeable, construit par Röring à Vienne, et destiné à l'armée, est arrivé à la fin de novembre au champ d'aviation de Fischamend. Cet emplacement avait été doté au printemps dernier d'un vaste hangar et des installations nécessaires à la production de l'hydrogène pour le gonflement des ballons. Nous possédons ainsi, à côté du Lebaudy et du Parseval, un troisième dirigeable militaire, également muni d'appareils de télégraphie sans fil, qui passera définitivement à l'armée dès qu'il aura exécuté ses courses d'essai. Si donc la navigation aérienne n'a pas fait chez nous d'aussi rapides progrès que dans d'autres Etats, néanmoins durant l'année écoulée de solides bases lui ont été constituées qui permettent d'augurer favorablement de son développement dans l'avenir.

Dans le domaine de l'aviation également la période des tâtonnements préliminaires est franchie. Nos aviateurs ont accompli de très nombreux vols et le champ d'aviation de Wiener-Neustadt prend de plus en plus d'importance. Son aménagement si complet et sa situation excellente ont du reste décidé l'administration de l'armée à en faire le champ d'aviation militaire et c'est là que de nombreux officiers ont pris leur brevet de pilotes. Nous sommes en outre tout à fait indépendants de l'étranger en ce qui concerne tant la construction des aéroplanes que l'instruction des pilotes. En effet, en juin 1910 des sociétés autrichiennes et hongroises se sont constituées dans le but de construire des aéroplanes. Ces sociétés se sont fait une spécialité des questions d'aviation et de la construction d'appareils capables de satisfaire aux exigences militaires. En outre, la société des ballons dirigeables s'est déjà chargée de la construction d'aéroplanes Etrich que lui ont commandés des armées étrangères.

Dans ce domaine technique il faut encore mentionner l'installation dans

quelques places fortes de stations de télégraphie sans fil, et la création de détachements de projecteurs automobiles.

En vertu de décisions nouvelles, les ingénieurs constructeurs militaires ont été constitués en un corps des officiers ingénieurs chargé en temps de paix comme en temps de guerre du service des constructions militaires autres que celles des fortifications.

Les troupes sanitaires ont subi d'importantes modifications par le fait de la nouvelle organisation du service sanitaire attaché aux divisions d'infanterie, du renforcement des effectifs adjoints à la cavalerie, de l'augmentation des réserves sanitaires grâce à la dissolution de celles du Landsturm, et de l'organisation de deux escadrons de brancardiers à cheval dans la cavalerie.

De nombreuses mesures de prévoyance ont été prises pendant l'année écoulée en faveur des ressortissants des différentes armes. La remise des dettes a pu s'exercer sur une grande échelle grâce au « fonds central » (Central wirtschaftsfond). Des mesures administratives ont permis d'introduire le principe des 35 ans de service avec un taux de faveur pour les officiers. La pension de retraite a été relevée. Les lignes d'Etat des deux moitiés de l'empire ont accordé des réductions aux ressortissants des familles d'officiers. La même prévoyance s'est exercée à l'égard de la troupe ; la solde a été augmentée et par les soins de la Société de prévoyance « Silbernes Kreuz » les subsides aux réservistes rentrants ont été élevés ; le capital de la Croix-Rouge s'est vu également enrichi par une fondation bienfaisante de plus d'un demi-million de couronnes.

Notre marine continue d'occuper la dernière place parmi celles des grandes puissances ; cependant un programme de constructions navales à bref délai entraînant une dépense de plus de 300 millions de couronnes a été déposé dans la présente session des délégations.

* * *

Les délégations qui doivent examiner le budget des dépenses générales pour 1911 se sont réunies à la fin de janvier à Budapest. On leur exposera aussi, probablement au mois d'avril, l'ensemble des projets des lois concernant la réorganisation militaire si désirée.

D'après le *Pester Lloyd* neuf projets de lois seront présentés ; ce sont :

1° La loi d'organisation militaire ;

2° La nouvelle ordonnance de procédure pénale militaire.

3° La loi sur la Landwehr hongroise.

4° Un projet de loi modifiant la loi actuelle sur les sous-officiers.

5° Un projet de loi concernant la fourniture des chevaux de volée.

6° Un autre projet relatif au réquisitionnement des chevaux en cas de mobilisation.

7° Une modification des prescriptions sur les taxes militaires.

8° Un projet de loi sur les logements de la troupe.

9° Un projet de loi relatif à l'assistance des familles des réservistes appelés aux manœuvres.

La première de ces lois introduit le service de deux ans pour toutes les armes sauf pour la cavalerie et l'artillerie montée. De là une augmentation du nombre des recrues à licencier chaque année puisque l'armée active en temps de paix ne pourra plus être formée que de deux classes d'âge simultanément sous les drapeaux.

La loi sur la Landwehr hongroise prévoit une organisation très complète et entre autres sa dotation en artillerie hongroise.

Les sept districts de la Landwehr hongroise doivent recevoir chacun une division d'obusiers, et il est probable que plus tard on y ajoutera encore des canons à trajectoire tendue.

Mais la plus importante de ces réformes est certainement celle de l'infanterie hongroise restée si longtemps négligée pour des raisons politiques. Les 92 bataillons créés il y a une quarantaine d'années (en 1886 on leur adjoignit encore 2 bataillons) furent groupés en 28 demi-brigades et en 1890 en 28 régiments.

Dès lors, soit depuis 20 ans, l'organisation de ces troupes n'a subi aucune amélioration quelconque. Actuellement l'un de ces régiments à 4 bataillons compte environ 1000 hommes en service actif, 6 000 réservistes et 10 000 hommes de la réserve de recrutement. Il y a ainsi dans la population hongroise de très nombreuses forces perdues et, en élevant le nombre des recrues, on pourrait arriver à former déjà maintenant 12 nouveaux régiments à 3 bataillons.

D'après la *Militärische Presse* à laquelle nous empruntons ses renseignements, l'infanterie hongroise doit recevoir une organisation analogue à celle de la Landwehr autrichienne. Cette dernière fut créée en 1869 avec 70 bataillons auxquels s'en ajoutèrent successivement 53 de 1871 à 1909. Ces bataillons formaient en 1889 20 régiments, en 1909 40 régiments de Landwehr et de garde territoriale ayant chacun 3 bataillons soit ensemble 120 bataillons.

Ces chiffres démontrent que depuis 1869 la Landwehr autrichienne s'est accrue du 42 %, tandis que la Landwehr hongroise traverse depuis 20 ans, soit depuis 1890, une période de stagnation. Il est compréhensible, cela étant, que l'on s'occupe enfin aussi en Hongrie de l'organisation de l'infanterie.

Ce ne sont certes ni les ressources financières ni l'esprit de sacrifice qui manqueront, quand on voit avec quel intérêt et quelle sympathie les représentants du peuple hongrois abordent le débat. Aussi bien le patriotisme et le fidèle attachement à leur Roi de toutes les classes de la population

hongroise est-il une chose certaine. En outre la Hongrie, malgré son organisation si primitive du début, est parvenue à porter ses troupes au niveau des meilleures troupes de campagne modernes, grâce à leurs remarquables qualités, et il est certain qu'elles sauront rester à la hauteur des circonstances même dans les moments critiques de la guerre.

La question des troupes de couverture décidera de l'attitude des délégations en faveur des réformes de l'armée, la direction de l'armée ayant adjoint à la question du service de 2 ans celle de l'augmentation des contingents de recrues de la moitié au moins de leurs chiffres actuels. Actuellement l'armée reçoit, chaque année, 103500 recrues nouvelles et ce chiffre serait porté dans la suite à 154000 hommes. Pourtant cela n'entraînera pas un surcroît de dépenses considérable, car les effectifs de l'armée en temps de paix ne subiront pas une forte augmentation par le fait du service de deux ans et le nombre plus grand des recrues sera compensé en grande partie en accordant des congés anticipés aux hommes de la dernière classe d'âge sous les drapeaux. Concurrément à l'élévation du chiffre des recrues, les effectifs annuels de la réserve se renforceront de la moitié à peu près, de telle sorte que l'effectif de guerre augmenterait lors même que la durée totale du service serait abrégée.

L'entretien matériel de cet effectif de guerre augmenté entraînera des frais supplémentaires qui devront se répartir sur plusieurs années.

Dans le domaine administratif, une autre condition jointe à la réduction du temps de service est de s'assurer le personnel d'instruction nécessaire ; dans ce but on cherche à augmenter le nombre des sous-officiers rengagés et à retenir sous les drapeaux pendant une troisième année un nombre d'hommes correspondant. Actuellement 15264 sous-officiers de carrière servent dans l'armée, qui ont figuré dans le budget de 1910, en primes et en indemnités, pour 7 $\frac{3}{4}$ millions de couronnes ; si comme on le projette ce chiffre s'élève peu à peu au double, les surcharges budgétaires s'élèveront annuellement à quelque 15 millions.

On doit compter, en outre, pour un avenir plus éloigné, que la direction de l'armée introduira une loi d'assistance pour les sous-officiers ; le fait de retenir des hommes pendant une troisième année de présence grèvera le budget de nouvelles charges, car, à côté de certains traitements de faveur dans l'accomplissement de leur service de réserve on leur doit encore des dédommagements sous forme de supplément de solde.

Enfin, il est encore prévu une solde supérieure et des suppléments spéciaux pour la cavalerie et l'artillerie montée dont la nouvelle loi fixe également le service actif à 3 ans. Ce nouveau poste comportera bien un ou deux millions au budget annuel.

Le programme de réforme de l'administration des guerres comprend

encore l'achat de grands terrains d'exercice pour chacun des corps, lequel achat doit s'élever environ à 30 millions de couronnes.

La réduction du temps de présence suppose aussi une réforme dans le système actuel des exercices des armes. A l'avenir, un plus grand nombre de réservistes seront commandés à ces exercices qui de 2 semaines seront portés à 3 semaines au moins. Le coût de cette innovation peut être évalué à quelque 6 millions de couronnes par an.

Concurremment à l'élévation du contingent de recrues, la direction de l'armée entreprendra diverses réformes dans l'organisation de l'artillerie et des troupes de communications et cherchera à remédier à l'état précaire des effectifs dans les autres armes.

Enfin, le budget militaire sera sensiblement grevé par les projets d'extension de la landwehr. Le contingent de recrues doit être élevé de quelque 6000 hommes pour subvenir au développement de l'artillerie de landwehr et des troupes de montagne, et pour fournir les compléments nécessaires aux effectifs de l'infanterie et de la cavalerie.

L'organisation d'une landwehr hongroise absorbera également des sommes considérables, si le gouvernement actuel consent enfin à se rallier à la réorganisation de l'infanterie et à la création d'une artillerie hongroise. La nécessité de ces réformes, dont on a déjà discuté, n'a fait que s'accroître par la comparaison avec la landwehr autrichienne.

On voit par cet exposé et par ces chiffres approximatifs, que le service de deux ans, avec les réformes qu'il suppose, entraîne de lourdes dépenses supplémentaires, payables en une fois pour une partie, mais dont les autres reparaitront à chaque budget. Cet excédent annuel peut être évalué à environ 50 millions de couronnes. Quant à la répartition de ces dépenses supplémentaires, un programme financier vient d'être établi, d'après lequel l'administration des guerres fera figurer dans le budget prochain les frais des réformes les plus pressantes.

La *Nouvelle Presse Libre* ajoute à ce sujet que l'administration de l'armée prendra, dès l'année budgétaire courante, une série de mesures préalables pour servir de préambule à la réforme de l'armée.

Ainsi, les écoles d'officiers de corps, les écoles de brigade de cavalerie et les écoles de tir de l'artillerie recevront un personnel enseignant permanent. Actuellement, le personnel de ces deux premières écoles est emprunté temporairement à la troupe, procédé d'autant moins recommandable pour l'avenir que ces officiers se verraient employés dans les dites écoles presque toute l'année.

En conséquence, on désignera, pour les écoles d'officiers de corps, 12 généraux de brigade et 26 lieutenants-colonels et majors; pour les écoles de brigade de cavalerie, 18 officiers d'état-major. Ces mesures auront pour effet de laisser à la troupe les officiers commandés jusqu'ici à ces écoles,

et d'assurer la présence sur le front du nombre réglementaire d'officiers en service, attendu qu'après l'introduction du service de deux ans, et les conditions d'instruction devenant plus difficiles, il devient indispensable que l'effectif complet des officiers de troupe se trouve continuellement à disposition.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'artillerie, et son augmentation numérique réclament d'autre part une formation intensive, non seulement parmi les officiers actifs, mais encore parmi les officiers de réserve de cette arme; pour faire face à cette exigence, le personnel actuel des écoles d'artillerie doit être renforcé de 1 général de brigade, 9 officiers d'état-major et 9 officiers supérieurs. Le budget de 1911 comportera déjà la création d'un général de brigade et d'un colonel.

En matière d'*organisation*, les mesures à prendre dans le courant de cette année et que l'on doit considérer comme les prodromes d'un remaniement prochain dans toutes les armes, porteront sur une réorganisation provisoire de la grosse artillerie de campagne, de l'artillerie de montagne et de forteresse, et des troupes de transport.

La grosse artillerie de campagne comprend aujourd'hui 2 divisions d'obusiers à 3 batteries de 4 pièces, 3 divisions à 3 batteries de 2 pièces, et le cadre 4 divisions à 2 pièces. Désormais, à chacun des 14 corps d'armée, sera attachée une division d'obusiers à 2 batteries de 2 pièces, qui fonctionnera comme artillerie de corps. D'où la nécessité de créer 3 nouvelles batteries, qui doivent être sur pied le 1^{er} avril 1911. La transformation des 4 divisions encore en cadre, en unités indépendantes, et la création de 3 batteries supposent une augmentation d'effectif de 53 rengagés et 292 hommes.

La réorganisation de l'artillerie de montagne concerne les 25 batteries de canons de montagne et les 6 batteries d'obusiers, stationnées en Bosnie, Herzégovine et Dalmatie, et qui forment actuellement 3 régiments.

A cette heure, l'état-major de ces régiments se compose uniformément d'un commandant de régiment et d'un adjudant; c'est-à-dire qu'ils manquent absolument de cet appareil administratif indispensable aux unités indépendantes. Aussi doit-on grouper les dites batteries en 4 régiments indépendants, munis des organes de commandement de la division.

Pour les fractions d'artillerie de montagne de la région du 16^e corps (Raguse), il n'existait jusqu'ici aucun commandement supérieur appartenant à l'artillerie; dorénavant, en prévision de l'augmentation des régiments de Raguse, un nouveau commandement de brigade d'artillerie de montagne y sera institué.

Ces diverses mesures d'organisation comportent un supplément d'effectif de 27 rengagés et 90 hommes. Le développement incessant des fortifications exige également une augmentation des troupes de forteresse: c'est ainsi que pour pouvoir occuper les ouvrages nouveaux et combler les

lacunes, il est prévu 2 nouveaux bataillons d'artillerie de forteresse, de 4 compagnies chacun. Ainsi, l'artillerie de forteresse qui constitue actuellement 6 régiments formant 14 bataillons, plus 5 bataillons indépendants, comptera désormais 21 bataillons indépendants avec entre eux certains éléments de liaison. Ce surcroît d'effectif nécessité par cette mesure s'élève à 48 rengagés, 8 enseignes et 846 hommes.

Les hommes nécessaires à cette réorganisation de l'artillerie seront obtenus en réduisant les effectifs des régiments d'infanterie, des compagnies d'artillerie de forteresse, des hôpitaux militaires et des haras. Les 101 régiments d'infanterie atteints par cette réduction cèderont chacun 1 tambour de bataillon, les 72 compagnies d'artillerie 6 hommes chacune, et les hôpitaux militaires et les haras voient leur effectif de présence ramené, selon les circonstances, de 400 jusqu'à 170 hommes.

Une autre réforme considérable, c'est la formation dans l'infanterie et la cavalerie de subdivisions de mitrailleurs. Actuellement le nombre de ces subdivisions dans la cavalerie s'élève à 197 permanentes et 102 temporaires (en cours d'exercice). On prévoit pour cette année la formation de 46 subdivisions temporaires nouvelles et de 8 subdivisions permanentes.

D'importants changements seront aussi opérés dans les troupes de pionniers et dans le régiment des chemins de fer et des télégraphes; un personnel spécial est organisé pour les inspectorats de pionniers à Graz et à Linz, et à chaque commandant de bataillon sera attribué un officier supérieur, en qualité de suppléant. Sept nouveaux officiers supérieurs doivent être également attachés au régiment des chemins de fer et des télégraphes.

Les diverses transformations exposées ici, qui forment le programme de 1911, permettent de prévoir clairement les lignes directrices de la réforme ultérieure de l'armée. Tout d'abord la réorganisation définitive des diverses artilleries supposera une sensible élévation des contingents de recrues affectés à cette arme. Dans les troupes du génie, des chemins de fer et des télégraphes, l'augmentation des effectifs et la régularisation des fonctions dans le corps des officiers, laissent prévoir d'importantes réformes dans ces troupes techniques. En tous cas, le renforcement des troupes spéciales formant aujourd'hui une brigade de communications aura pour conséquence certaine la création d'un commandement divisionnaire et d'une section spéciale à l'état-major général.

Mais toutes ces mesures de réorganisation, qui entraînent avec elles de nouvelles charges budgétaires et des augmentations d'effectifs, ne sauraient dans la présente situation financière s'opérer que successivement, et il est à prévoir qu'elles se répartiront sur plusieurs années.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier).

La question de Flessingue. — Création d'un état-major général. — La réforme de l'habillement. — Budgets et contingents. — Le pistolet carabine. — Décès du directeur de la *Belgique militaire*. — Périodes de tir et de manœuvres. — Grenades à main.

L'événement le plus grave qui préoccupe en Belgique les sphères militaires est la question dite « de Flessingue », dont la presse anglaise, française, allemande, hollandaise et belge discute à l'envi les différentes faces. Je ne chercherai pas à vous exposer, même dans leurs grandes lignes, les opinions en présence; un article de fond n'y suffirait pas. Toutefois, le côté le plus intéressant du problème et celui qui doit attirer l'attention des petites nations, est le système qu'utilisent les grandes puissances pour peser sur les décisions de leurs voisins plus faibles, lorsqu'elles veulent les amener à s'engager dans une voie déterminée ou s'opposer à leurs projets.

Dans la situation politique actuelle, la rivalité anglo-franco-allemande crée une tension très dangereuse pour le maintien de la paix. Chaque gouvernement veut préparer l'action future des forces qui doivent éventuellement être mises en ligne, armées, flottes; et les plans de campagne se bâtissent à la faveur de tel ou tel point d'appui, ou pour profiter de tel ou tel point faible de l'échiquier stratégique.

La Hollande qui a adopté pour sa défense le système de concentration autour du cœur du pays, a élevé dans ce but un immense camp retranché, abandonnant ainsi plus ou moins le restant du royaume à l'invasion étrangère, certaine que, en cas de tourmente, la nationalité sera sauvée aussi longtemps que les organes vitaux seront en état de résister.

Par cette conception, les dirigeants néerlandais ont négligé les fortifications excentriques, notamment celles de Flessingue qui commandent l'embouchure de l'Escaut occidental.

Sous les suggestions de la diplomatie allemande, dit-on, et cela ne paraît pas douteux, les Pays-Bas se sont décidés à relever leurs défenses maritimes afin d'assurer leur neutralité et de mettre la Zélande à l'abri d'un coup de main des Anglais.

D'aucuns ont prétendu que l'Allemagne voulait, par ce moyen, se ménager une base pour opérer une descente en Angleterre; mais cette hypothèse ne résiste pas à l'examen, car il faudrait supposer en même temps que la marine germanique posséderait la maîtrise de la mer, ce qui est fort improbable, et dans ce cas, il serait plus facile aux navires de transport de partir de leurs ports d'attache dans la mer du Nord, où tout peut être préparé à cette fin, que de Flessingue et des ports hollandais qu'il faudrait tout d'abord

atteindre lentement par la voie maritime ou par celle du Rhin, ce qui est peu admissible.

Pourtant les Allemands ont deux motifs plus puissants de tenir aux fortifications de Flessingue. Le premier est que ce point d'atterrissage est la tête de ligne d'une colonne d'invasion éventuelle franco-anglaise, qui pourrait surprendre et troubler la mobilisation hollandaise, et couvrir la marche d'une armée française destinée à aboutir vers Dusseldorf, pour tourner les défenses du Bas-Rhin et prendre à revers les forces westphaliennes qui auraient pénétré en Belgique ou qui voudraient s'y porter; tout cela pendant que les Allemands seraient maintenus en front sur la frontière franco-allemande et le cas échéant, sur le Rhin moyen, de Trèves à Cologne, par une armée française ayant pénétré en Belgique.

Ceci est l'esquisse d'une situation stratégique dont les moments peuvent être très difficilement fixés sans déterminer avec précision un cas concret : mais cet exposé montre les avantages que les alliés de l'Entente cordiale pourraient éventuellement retirer d'une marche concentrique de toutes les forces franco-anglaises contre le déploiement stratégique allemand.

La seconde éventualité non moins grave à prévoir est une lutte de vitesse de la part des anglo-français pour s'emparer d'Anvers et de Flessingue et tenir ces points en otage jusqu'à la fin de la guerre, surtout si l'on tient compte de l'état actuel des ouvrages de notre réduit national dont la réfection est en cours.

On conçoit maintenant les rivalités, les discussions qui s'élèvent autour de ces questions et combien on cherche à agiter Belges et Hollandais pour provoquer le retrait du projet déposé au Parlement par le cabinet de La Haye. Toutefois, l'agitation que l'on constate dans la presse n'existe dans notre pays qu'à la surface et malgré les excitations de certains publicistes, on ne parvient guère à troubler la placidité légendaire du bourgeois belge. Néanmoins, on aurait tort de ne pas s'émouvoir, non au sujet de Flessingue dont la fortification renforcerait après tout la défense de l'Escaut, mais parce que les événements sont graves, que l'heure approche où les grandes puissances rivales recourront au glaive pour trancher les différends qui les divisent et que la diplomatie ne pourra que difficilement résoudre ou atermoyer.

La France et l'Angleterre paraissent prêtes à employer tous les moyens d'envahir la Belgique et la Hollande : l'Allemagne a préparé ses voies de communications et ses quais pour concentrer ses formidables armées depuis Bâle jusqu'à Aix-la-Chapelle et opérer de même. Les millions d'hommes en présence ne pourront agir efficacement que si ces forces utilisent toutes les routes, toutes les contrées de ce vaste échiquier.

Suisses, comme Belges et Hollandais, notre salut dépend de l'état de préparation à la guerre de nos troupes et de nos forteresses. Si nous sommes

des adversaires sérieux, on comptera avec nous et l'on respectera notre sol : sinon, nous risquons fort d'être enveloppés dans le conflit.

* * *

Une des mesures les plus importantes que le gouvernement ait décidées, est la création d'un état-major général de l'armée. Jusqu'à présent cet organisme devait être créé de toutes pièces à la mobilisation, et l'on se rend compte des immenses difficultés que sa mise en marche inopinée aurait suscitées. La préparation à la guerre, la mobilisation, l'instruction générale de l'armée, l'emploi tactique des troupes, étaient jusqu'à présent l'apanage des bureaux irresponsables. Notre jeune Roi a voulu, dit-on, faire cesser cette anomalie. Le nouveau décret stipule que le chef d'état-major, dont les fonctions sont remplies par l'adjudant général du Souverain, travaille sous la haute direction du Ministre de la guerre à l'examen des questions fondamentales relatives à l'organisation et à la mobilisation de l'armée.

* * *

Dans ma dernière chronique, je vous ai fait connaître que le ministre de la guerre avait nommé une commission chargée de procéder à un projet de refonte du système d'habillement. Aujourd'hui, les propositions de cette commission viennent d'être soumises à tous les corps de l'armée par voie de referendum. Tous les officiers supérieurs, tous les commandants de compagnie, escadron et batterie sont appelés à donner directement leur avis sur le projet de la Commission. Les principes qui ont servi de base à l'élaboration des travaux de cette dernière peuvent être énoncés comme suit :

La tenue de parade et la tenue de ville actuelles seront conservées en ce qui concerne leurs parties essentielles ; cependant elles seront améliorées et simplifiées, de façon à les rendre moins coûteuses. Un uniforme spécial sera introduit pour la tenue de campagne, tout ou moins pour les vêtements de la partie supérieure du corps, capote ou manteau, vareuse et képi. On gardera le pantalon présentement en usage dans toutes les armes et services. On adoptera pour toutes les armes, aussi bien pour les officiers que pour la troupe, la teinte dite « gris belge », utilisée depuis toujours par nos carabiniers et nos chasseurs.

Le pantalon de l'infanterie de ligne, des chasseurs à cheval et des lanciers qui était gris-bleu jusqu'ici, passera au gris belge ; l'artillerie, le génie, les grenadiers conserveront le pantalon noir ; les guides, le rouge. Le képi de ces troupes, au lieu de gris, sera bleu de roi.

Dans ses dispositions essentielles, la Commission a voulu réaliser une solution moyenne consistant à maintenir les uniformes en service, sauf à constituer une tenue de campagne dont la partie supérieure, la plus visible en campagne, aurait un aspect et une nuance identiques pour toutes les

armes, et de manière que l'officier ne se distingue en aucune façon de la troupe.

De nombreuses modifications de détail complètent cet ensemble. La capote devient ample ; le soldat reçoit un tricot ou jersey comme vêtement de dessous ; on adopte les bottines lacées. Le pantalon lassable est remplacé par la culotte avec jambières ou guêtres moulées ; le bonnet de police sans visière est supprimé. La tunique restera en usage pour la tenue de ville et de parade. Les ornements sont considérablement simplifiés. J'aurai l'occasion de vous faire connaître ultérieurement les résultats de cette consultation et les décisions qui interviendront.

* * *

Le contingent de l'armée sur pied de paix pour 1911 a été fixé, comme les années précédentes, à 100 000 hommes, et l'effectif moyen à 42 800. Le budget de la guerre se montera à 60 millions, soit un accroissement de trois millions sur l'année 1910.

Durant l'année 1909-10, l'effectif de paix moyen s'est élevé à 40 314 hommes, soit environ 2000 hommes de plus qu'en 1908-09, mais encore inférieur d'environ 2500 par rapport à l'effectif moyen cité ci-dessus. L'effectif prévu pour 1911 est approximativement de 41 000 hommes, plus 2000 civils dont 1800 militarisés.

L'armée comprend en outre 3540 officiers et 10 000 chevaux, non compris la gendarmerie dont l'effectif s'élève à 3500 hommes, dont environ la moitié à pied et l'autre moitié à cheval. La gendarmerie à cheval est destinée à fournir, à la mobilisation, 4 escadrons divisionnaires de 100 chevaux. Le nombre d'inscrits en 1910 a atteint le chiffre de 63 400 hommes. De ce nombre ont été incorporés 14 900 miliciens et 2322 volontaires en âge de milice.

L'effectif de paix se décompose comme suit : miliciens et volontaires du contingent 24 275 ; volontaires de carrière 7893 ; rengagés 6708, soit 14 601 volontaires. Il y avait en outre 452 pupilles, 660 rappelés (moyenne de tous les rappelés de l'année divisée par 365) et 1326 civils militarisés.

Quant au budget, les dépenses nouvelles visent l'accroissement de l'artillerie de campagne, la cherté des vivres et des fourrages, l'achèvement de la réfection du matériel de campagne (1 million), l'approvisionnement en munitions d'exercice et l'achat du matériel d'artillerie destinés aux nouveaux forts d'Anvers (1 million).

Aux dépenses budgétaires normales, 60 millions, il faut ajouter les crédits prévus aux autres budgets pour la rémunération, l'entretien de la garde civique, de la justice militaire et de la gendarmerie, dont le total s'élève à 30 millions, soit 90 millions en tout.

* * *

La fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal a construit une arme portative nouvelle, intitulée pistolet-carabine. Voici en quoi elle consiste :

La question de la puissance meurtrière (stopping power) des pistolets a été l'objet de vives discussions après la guerre du Transvaal ; le bruit s'est répandu que les revolvers ou pistolets de petits calibres, voire les fusils, ne possédaient pas une capacité vulnérante suffisante pour abattre l'ennemi à coup sûr.

Sous l'influence de ce sentiment, les constructeurs américains ont porté le calibre de 6 à 9, à 11 mm. même. La fabrique nationale belge a suivi ce mouvement et a construit entre autres un pistolet du type de 9 mm., où la vitesse initiale atteint 340 mètres et la force vive à la bouche 44 kilogrammètres. Il en est résulté que les qualités balistiques de la balle se sont accrues dans une proportion notable et que la portée efficace de l'arme de main s'est étendue jusqu'à 200 et 300 mètres, alors que le tir à bras franc ne permet d'exploiter cette propriété que jusqu'à 60-80 mètres, pour un tireur de force moyenne. Afin d'utiliser ces qualités intrinsèques, on a conçu l'idée d'appliquer une crosse au pistolet, en vue de transformer celui-ci en carabine. On a réalisé ainsi un *fusil automatique* d'un poids extrêmement réduit, puisque l'arme ne pèse en tout que 1 kilo et demi, et d'un port vraiment facile, car le pistolet, à l'état de repos et en marche, est logé dans la crosse qui peut se fixer à la ceinture, comme toute autre arme de main.

Ce pistolet-carabine est placé dans sa position de tir en quelques secondes et son magasin contient 10 cartouches. La longueur de la crosse est calculée de manière à donner au tireur la position la plus convenable pour mettre en joue et tirer.

Cette nouvelle arme, mieux que le pistolet dangereux pour les voisins, que la carabine trop encombrante, convient particulièrement aux servants et conducteurs de l'artillerie de campagne, au personnel du train des équipages, aux troupes d'administration, appelées à garder leurs cantonnements et leurs parcs en station, leurs colonnes ou convois en marche, contre toute attaque ou incursion de corps francs ou de la cavalerie ennemie. On les distribuera également à la gendarmerie, aux douaniers, aux forestiers. Un pistolet est insuffisant pour ces agents, un fusil est trop dangereux, car la grande portée de leurs balles peut avoir pour conséquence d'aller toucher au loin des personnes inoffensives.

Le gouvernement russe a adopté cette arme pour la gendarmerie.

* * *

Le directeur de la *Belgique militaire*, M. Léon Chomé, vient de mourir, emporté presque subitement, tout jeune encore, puisqu'il n'avait que 47 ans.

Il jouissait dans l'armée, comme dans tout le pays, d'une réputation considérable pour avoir été un des plus vaillants pionniers de la conquête du

service personnel promulgué il y a un an à peine. Il eut la gloire d'être l'artisan principal du développement des associations des anciens militaires du pays et de leur réunion en une fédération de 600 sociétés. Il a porté à un haut degré la renommée scientifique et militaire du journal qu'il dirigeait depuis 1896. La *Belgique militaire* du 15 janvier a rendu un hommage superbe et mérité à son ancien directeur qui, à tous les points de vue, était digne de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens. Il est question déjà d'ouvrir une souscription publique pour élever un monument sur la tombe de ce vaillant.

Le nouveau directeur de la *Belgique militaire* est le lieutenant-général retraité baron de Heusch, ancien professeur d'art et d'histoire militaires à l'Ecole militaire, bien connu dans la littérature militaire.

* * *

Les périodes de tir et de manœuvres sont réglées en 1911 comme suit. La première division d'armée effectuera ses tirs et ses manœuvres dans un camp d'instruction. De grandes manœuvres auront lieu sous la direction du lieutenant-général Jungbluth, chef d'Etat-major de l'armée. Y prendront part les troupes ci-après : 3^e et 4^e divisions d'armée, 2^e et 3^e brigades de cavalerie, un régiment de carabiniers à deux bataillons, 4 compagnies cyclistes.

La concentration aura lieu au camp de Beverloo pour la 4^e division d'armée, à l'Est de Dinant pour la 3^e division d'armée. Les exercices s'accompliront du 25 au 30 août ; après, les marches d'approches, les opérations se dérouleront sur la rive gauche de la Meuse, dans la région de la Belgique centrale comprise entre Tirlemont et St-Trond. Une seule classe sera rappelée. La dislocation se fera le 31 août.

De grandes manœuvres de forteresse s'exécuteront dans la position fortifiée d'Anvers, du 2 au 8 septembre inclus, et mettront en œuvre, outre les troupes faisant partie de la garnison du camp retranché, toute une division d'armée (la 2^e) renforcée par un régiment de cavalerie.

Les corps d'artillerie de campagne et de forteresse effectueront leurs tirs au polygone de Brasschaet.

. . .

On se préoccupe beaucoup en Belgique des grenades à main. Le service du génie de la position fortifiée de Liège a, dès 1904, inventé un engin en zinc de petites dimensions, de forme ellipsoïdale, chargé de tonite et de balles sphériques en fonte. L'allumage est assuré au moyen d'une capsule de fulminate actionnée par un bout de mèche Beckfort.

Dans ces derniers temps, deux autres types de grenade ont été essayés. Ce sont :

L'obus, dit *Aasen*, récipient métallique à double paroi, à mitraille ou sans

mitraille, chargé d'une matière explosive, pourvu d'une fusée et d'une capsule de fulminate actionnée par le choc.

La grenade dite *shrapnel* de Marten Hale, constituée par un tube cylindrique en laiton, garni extérieurement d'un anneau d'acier, segmenté en 24 fragments qui, lors de l'explosion, se subdivisent en un grand nombre d'éclats. La matière explosive est composée de tonite qui explose sous l'action d'une fusée et d'une capsule de fulminate.

On expérimente également des grenades à lancer par le fusil d'infanterie.

J'aurai l'occasion de reparler de ces engins, dont la réapparition durant le conflit russo-japonais a montré qu'à l'avenir les armées seront appelées à les utiliser, tant dans la guerre de campagne que dans celle de forteresse.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le rapport de M. Clémentel sur le budget de la guerre. — Réductions opérées par la Commission sur les crédits demandés. — Les constructions neuves. — Les augmentations du matériel et des approvisionnements. — Expérience de mobilisation d'artillerie exécutée au 13^e corps : programme suivi et résultats obtenus.

Bien vide, le rapport de M. Clémentel sur le budget de la guerre. Il fallait s'y attendre. Des lieux communs, beaucoup de lieux communs, cherchent à en cacher le néant. A propos de la « chute » des effectifs, grand air de bravoure sur la dépopulation : « Les mères françaises qui, autrefois, mettaient tout leur orgueil dans une nombreuse progéniture redoutent maintenant la servitude de la maternité. Bien des ménages subissent l'influence stérilisante de l'aisance. » A propos de « la science et l'industrie au service de l'armée », grande cavatine sur la radiotélégraphie et l'aéronautique. Récitatif sur le cyclisme. A propos de l'accroissement des dépenses militaires, grand couplet sur l'intendance et sur l'entente des affaires qui lui manque. Ajoutez la comparaison classique entre les dépenses militaires de la France et celles de l'Allemagne, et vous aurez rempli les cent premières pages, intitulées : *Questions d'ordre général*.

Les cent suivantes (*Exposé général du budget*) comprennent d'abord la discussion des effectifs qui ont servi de base à l'établissement des comptes de la guerre. Dans l'armée active, y compris les troupes sahariennes, mais la gendarmerie et la garde républicaine mises à part, les variations sont faibles. Il y a augmentation de 77 officiers, 1574 hommes de troupe, 797 chevaux (dont 504 pour des sections de mitrailleuses). Vient ensuite l'exposé des augmentations et diminutions des prévisions par rapport à 1910.

Nous voyons que l'exécution des lois votées entraîne, pour le prochain exercice, un accroissement de 15 millions dans les dépenses. Un autre accroissement résulte d'engagements pris : il en coûtera 6 millions pour les tenir. L'augmentation des prix des denrées et matières se chiffre par 6 millions. Près de deux autres millions sont demandés pour « mise en concordance des prévisions et des besoins sans amélioration des services. » L'intitulé n'est pas tout à fait exact, puisque sous cette rubrique figure une somme de 220 000 francs comme conséquence du nouveau régime de chauffage et d'éclairage institué par le décret du 8 février 1907.

Cette réglementation relativement récente a amélioré considérablement les conditions du fonctionnement de ce service jusque-là insuffisamment assuré ; elle a apporté d'importantes augmentations aux prestations accordées pour la cuisson des aliments, le chauffage et l'éclairage des locaux.

En outre, parallèlement à cette réforme, se poursuivait la réalisation de nombreuses améliorations des appareils de cuisine et de chauffage : les appareils de modèles anciens ont été en partie remplacés par d'autres mieux appropriés aux besoins de la cuisson des aliments et du chauffage du casernement.

N'est-il pas étrange que, donnant les explications qu'on vient de lire, M. Clémentel n'impute pas une partie au moins des 220 000 francs aux améliorations à effectuer ? Il évalue à 2 millions environ les frais correspondant à ces améliorations, soit : 175 000 francs environ pour l'augmentation de l'effectif en officiers, cadres-troupe et chevaux ; 300 000 francs pour la constitution d'un approvisionnement de grandes tentes et de matériel de couchage ; 100 000 francs pour l'extension de l'emploi de camions automobiles dans les différents services et pour l'affectation d'un camion d'instruction aux escadrons du train des équipages ; 1 1/2 million pour compléter la mise en service des mitrailleuses.

Postérieurement au dépôt de son projet de budget, le gouvernement a demandé un supplément de crédit de 1 1/2 million (environ un million pour le relèvement de la solde des capitaines ; 320 000 francs pour le harnachement, en raison de la hausse du prix des cuirs, etc.).

La commission du budget a accepté presque toutes les demandes qui lui étaient adressées. Leur total s'élevait, les troupes coloniales mises à part, à 898 millions. Elle en accorde 896 1/2. La différence porte surtout sur le service médical ; la commission trouve qu'on utilise mal les médecins et que l'armée n'en a pas pour son argent. De même, elle « rogne » 100 000 francs sur le chapitre des manœuvres et exercices techniques « en vue d'assurer leur meilleure utilisation », à peu près comme naguère on mettait en demi-solde les officiers qui faisaient des dettes. Pareillement encore, plus de 100 000 francs sont retirés au chapitre des frais de déplacement afin de « mettre fin aux abus qui se produisent dans l'attribution des indemnités accordées à des isolés déplacés pour raison de santé ou pour convenances personnelles. »

Le crédit demandé pour la constitution d'un approvisionnement de grandes tentes a été diminué de 100 000 francs, les camps d'instruction devant être dotés de baraquements qui rendront inutile l'installation de la troupe sous les grandes tentes. La somme devenue ainsi disponible serait tout naturellement reportée au chapitre 104, qui alimente les camps d'instruction, et, plus naturellement encore, affectée au camp d'instruction de la Courtine, auquel M. Clémentel, député du Puy-de-Dôme, doit porter un intérêt particulier.

C'est seulement après ces considérations générales que l'honorable rapporteur entre dans l'examen des chapitres. Je ne l'y suivrai pas.

J'y relèverai pourtant, dans ce qui est relatif aux constructions neuves et à l'augmentation soit du matériel, soit des approvisionnements, quelques chiffres intéressants.

On attribue 850 000 francs aux chemins de fer. Cette somme, égale à celle accordée pour le précédent exercice, sera consacrée à continuer l'organisation du réseau ferré en vue de son exploitation pour les transports stratégiques lors de la mobilisation : installation et amélioration de quais d'embarquement, liaisons téléphoniques, renforcement des alimentations hydrauliques, établissement de jonctions de secours et d'appareils de sécurité, aménagement de wagons couverts à marchandises, amélioration du matériel des parcs sur rails et des voies de raccordement des stations-magasins.

Il est demandé 23 millions pour les équipages de campagne, dont 15 1/2 pour continuer la fabrication du matériel de campagne (caissons à munitions et fourgons) nécessitée par la réorganisation de l'artillerie. La dépense totale prévue était de 42 millions. 24 ont déjà été dépensés. On voit que le travail touchera à sa fin au bout de l'année courante.

Le reste des prévisions du chapitre, soit une somme totale de 7 888 000 francs, est destinée à poursuivre l'exécution du programme de fabrication des matériels neufs de campagne et de montagne et de leurs munitions, l'amélioration du matériel des équipages militaires, ainsi que la constitution du matériel d'allègement du fantassin (voitures à munitions, à vivres et à bagages) et de cuisines roulantes.

1 100 000 francs doivent servir à constituer des approvisionnements d'obus pour les équipages de siège et de côte et à améliorer les affûts des canons correspondants, en vue d'augmenter la rapidité du tir ;

5 630 000 francs, à poursuivre l'exécution du programme de renforcement de l'armement des places, notamment en ce qui concerne les nouveaux ouvrages récemment construits par le service du génie ;

9 millions, à continuer la transformation des hausses des armes courtes en vue de leur appropriation au tir de la nouvelle balle, ainsi que la consti-

tution du matériel de mitrailleuses et de leurs approvisionnements en munitions ;

$\frac{1}{2}$ million, à poursuivre les études entreprises en vue de perfectionner le matériel de l'artillerie et les armes portatives ;

3 millions, à compléter les installations des établissements constructeurs de l'artillerie, de manière à leur permettre d'assurer la fabrication des munitions à la mobilisation, sans le concours de l'industrie privée, pour la production des éléments confectionnés, et, d'autre part, à permettre la construction des hangars et magasins nécessaires au logement des nouvelles voitures à munitions et des chariots de parc, construits ou en voie de construction, pour la réorganisation des unités de ravitaillement de l'artillerie de campagne ;

1 million, à réaliser des améliorations dans les établissements constructeurs d'après les progrès de la mécanique et de l'électricité ; à relier les docks de l'artillerie au réseau ferré ; à améliorer les bâtiments de l'artillerie dans les places de l'intérieur et du littoral ;

$4 \frac{1}{2}$ millions, à construire ou aménager des casernes pour les nouvelles unités d'artillerie créées en exécution de la loi du 24 juillet 1909 ;

4 millions, à continuer ou achever les travaux en cours relatifs à la construction de nouvelles casernes (Modane, Barcelonnette, Besançon, Lucçon, Brignolles, Draguignan, Roanne, Toulon, quartier de Clignancourt, à Paris) ; à réorganiser des casernements existants (Evreux, baraquements des places de l'Est et de Satory), à les améliorer au point de vue de l'hygiène et à organiser des logements pour les sous-officiers rengagés ;

$\frac{1}{2}$ million, à poursuivre l'exécution du programme de réorganisation et d'amélioration des casernements arrêté le 27 octobre 1908 ;

11 millions, à poursuivre l'exécution du programme des travaux arrêtés par la haute commission des places fortes pour le renforcement des places de la frontière de l'Est et du Nord-Est, à continuer les travaux de défense dans la région alpine et l'amélioration des ouvrages dans les places du littoral.

$7 \frac{1}{2}$ millions sont demandés pour continuer le programme de ballons dirigeables et d'aéroplanes, pour constituer les approvisionnements correspondants, pour développer les postes fixes et mobiles de télégraphie sans fil, pour compléter les approvisionnements d'équipages de ponts, d'outillage et d'explosifs dans les parcs du génie.

$5 \frac{1}{2}$ millions doivent servir à la continuation des travaux en cours pour l'installation de stands et champs de tir, de champs de manœuvres, de manèges et de hangars aux manœuvres, et surtout pour l'exécution du programme d'organisation des camps d'instruction. La majeure partie de ce crédit porte sur les stands et champs de tir et sur les camps d'instruction.

La défense de Bizerte a coûté 561 000 francs en 1910. On se contentera de 362 000 en 1911.

4 1/2 millions sont prévus pour porter les approvisionnements de conserves de viande à un taux plus élevé (ration forte), pour améliorer le matériel de campagne du service des subsistances et de l'outillage des stations-magasins, pour construire et aménager des établissements du même service (manutention à Briançon, magasins à blé à Verdun, magasins à Toul), pour constituer des approvisionnements tant d'effets d'habillement pour les hommes des dépôts communs que de matériel de campement et de couchage auxiliaire.

1 million servira à substituer des « paquets de pansement » complets et tout préparés aux matières et objets de pansement approvisionnés séparément, ainsi qu'à mettre les approvisionnements sanitaires de mobilisation au taux résultant des nouvelles bases admises pour le fonctionnement du service de santé en campagne.

2 1/2 millions sont demandés pour la construction et l'aménagement d'hôpitaux entrepris pendant ces dernières années (pavillons au Val-de-Grâce, à l'hôpital Bégin et à celui de Nancy; hôpitaux de Verdun et de Grenoble) et pour poursuivre l'exécution du programme de réorganisation et d'amélioration des établissements du service hospitalier arrêté le 4 mai 1908; (infirmerie-hôpital à Modane; nouveaux hôpitaux à Lille, Rennes et Nantes; hôpital suburbain à Paris, pavillon de contagieux à Toul, amélioration des installations dans divers hospices mixtes).

Enfin une dépense de 185 842 francs (harnachement) doit permettre de commencer la transformation des selles de cavalerie en vue de leur allègement et de constituer des approvisionnements de médicaments vétérinaires nécessaires aux besoins de la mobilisation.

* * *

Dans le rapport de M. Clémentel, on trouve peu de nouveautés intéressantes. Voici pourtant quelques détails sur l'expérience de mobilisation avec réquisition des chevaux dont j'ai parlé l'an dernier et qui a été exécutée, en exécution de l'article 104 de la loi des finances de 1910, dans la région même dont l'ancien ministre des colonies est le député. C'est peut-être à cette circonstance que nous devons d'être si bien renseignés.

Toujours est-il que cet exercice a eu lieu en Auvergne et que les unités qui y ont pris part comprenaient; une batterie active, une batterie de renforcement, et une demi-section de munitions, éléments appartenant tous au 16^e régiment d'artillerie (13^e corps d'armée).

Le programme en a été le suivant :

24 au 28 août : Mobilisation des unités (arrivée des hommes et des chevaux, formation des unités).

29-30 août : Transport par voie ferrée de Clermont-Ferrand à Ussel, et par voie de terre d'Ussel à la Courtine.

31 août au 4 septembre : Manœuvres au camp de la Courtine en coopération avec la 26^e division d'infanterie et exécution d'une école à feu. Repos.

5 au 7 septembre : Retour par voie de terre à Clermont-Ferrand.

7 septembre (soir) et 8 septembre : Dislocation des unités et restitution des chevaux.

9 septembre : Libération des réservistes.

Tous les réservistes sont arrivés soit le premier jour, soit le deuxième jour avant midi. Ils ont montré un excellent esprit et fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Ils appartenaient, en majorité, pour les batteries, aux plus jeunes classes de la réserve, et ils avaient conservé, de ce fait, l'habitude du service et de la manœuvre.

Les chevaux sont arrivés à partir de l'après-midi du deuxième jour ; leur incorporation était terminée le soir du troisième.

Les animaux envoyés par les commissions de réquisition étaient, en général, dans de bonnes conditions de service. Il convient, toutefois, de signaler l'insuffisance de dressage et de résistance de beaucoup de chevaux de selle.

Les opérations d'embarquement en chemin de fer et de débarquement se sont effectuées d'une manière très régulière, sans accidents et dans les délais prévus.

Les troupes ont manœuvré le 31 août, c'est-à-dire pour une partie d'entre elles, dès le lendemain de leur débarquement.

Les écoles à feu exécutées, le 2 septembre, à la Courtine ont été très satisfaisantes, malgré les difficultés que présentait le terrain. Les résultats donnés par la batterie de renforcement ont été, à ce point de vue, très comparables à ceux donnés par la batterie active.

Les routes de retour et la dislocation des unités n'ont donné lieu à aucune remarque importante.

L'exercice de mobilisation ainsi exécuté a permis de constater l'excellente préparation des cadres et du personnel de l'armée active, le bon esprit, le zèle et le dévouement du personnel de la réserve, ainsi que le bon fonctionnement des batteries de renforcement, et les excellents services que pourraient rendre ces unités, bien commandées et bien encadrées.

Les chevaux de selle fournis par la réquisition sont peut-être insuffisants comme dressage et comme résistance. Mais ces difficultés ne peuvent être évitées, et il convient de ne pas s'en exagérer l'importance puisque, au bout d'un laps de temps assez court, il a été possible d'assurer les liaisons dans des conditions relativement satisfaisantes.

Les chevaux de trait se sont bien comportés.

Les opérations relatives à la réquisition des chevaux se sont effectuées dans de bonnes conditions.

Celles de la restitution des animaux ont été échelonnées du 7 au 26 septembre. Quatre chevaux, morts pendant leur séjour, ont été payés à leurs propriétaires. Un cheval, grièvement blessé, a été acheté au compte de l'Etat.

L'expérience qui vient d'être faite a montré que les unités d'artillerie mobilisées, constituées telles qu'elles le sont actuellement, sont à même de rendre de bons services dès le début d'une campagne. Les résultats obtenus sont des plus encourageants et font honneur à la fois aux chefs qui ont dirigé l'exercice et aux éléments de complément qui ont été convoqués du 24 août au 9 septembre.

Comme on le voit, car j'ai reproduit textuellement ce que dit M. Clémentel, il a l'éloge facile et l'optimisme... banal. Il noie quelques pauvres petites critiques sous des inondations de compliments, et « l'insuffisance de dressage et de résistance de beaucoup de chevaux » ne l'émeut pas, les liaisons ayant pu, dans un temps « assez court » être assurées dans des conditions « relativement » satisfaisantes. Mais la précision de cet exposé n'est, elle aussi, que relative. Quelques détails n'auraient pas été de trop. La mort de quatre chevaux ne constitue pas un événement absolument ni même relativement satisfaisant. On a quelque peine à se l'expliquer. Il est peut-être plus facile de s'expliquer « l'excellente préparation des cadres et du personnel de l'armée active », ces cadres et ce personnel de l'armée active, étant probablement prévenus depuis longtemps de l'exercice, triés en vue de son exécution, et instruits en conséquence. Bref, on le voit par cet exemple, le rapport de M. Clémentel est surtout de littérature : des mots, des mots, des mots !....

CORRESPONDANCE

Les capitaines montés.

Ce n'est pas sans regrets que beaucoup de nos camarades auront vu l'amendement proposé par le Conseil des Etats au sujet de la remonte des capitaines d'infanterie, amendement laissant au choix du chef d'unité le cheval ou la bicyclette.

L'argumentation présentée en faveur de ce système : « obstacle au recrutement du grade » ne saurait être admise pour quiconque a le sentiment des qualités exigées de tout officier de notre armée. En effet, l'équitation, au manège principalement, développe chez le cavalier, la force, la souplesse, le sang froid, le courage, l'énergie et la volonté, en un mot tout